

Commission administrative paritaire

ENTRE LE 29 NOVEMBRE ET LE 6 DECEMBRE,, NOUS ÉLIRONS
NOS REPRÉSENTANT.E.S À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE
PARITAIRE (CAP)

POUR TOUS LES AGENTS DE CATÉGORIE C

JE VOTE CGT, C'EST
EFFICACE AU QUOTIDIEN !

ATTENTION,
Ce document
n'est pas un
bulletin de vote !



JE VOTE POUR
DES REPRÉSENTANTS CGT QUI
INTERVIENDRONT SUR LES
QUESTIONS QUI ME
CONCERNENT :

- Le déroulement de ma carrière : stagiairisation, titularisation, avancement de grade, demande de temps partiel
- Les demandes de révision d'entretien professionnel
- Le respect de mes garanties statutaires : procédures de discipline, mutations, recours, détachement, reclassement, disponibilité pour convenances personnelles, refus de formations, refus de congés au titre du CET, refus de décharge de service pour exercice de droit syndical
- La demande de télétravail, en cas de refus

scannez-moi



JE SUIS PUBLIC 100%

EN CHOISSANT LA LISTE CGT,
NOUS NOUS DONNONS D'AVANTAGE
DE FORCE pour revendiquer et
gagner de nouveaux droits au
niveau national

- L'augmentation des salaires par le dégel du point d'indice, avec le minimum de rémunération à 1800 euros brut
- Une gestion collective des carrières à un niveau plus pertinent : aux niveaux national pour la catégorie A, régional pour la catégorie B et départemental pour la catégorie C
- Une véritable reconnaissance des qualifications par une refonte des grilles indiciaires
- Organiser des concours chaque année
- La retraite à 60 ans pour tous avec une pension d'au moins 75 % du salaire brut des 6 derniers mois et prise en compte des années d'études dans le calcul de la retraite ;
- La reconnaissance de la pénibilité
- L'établissement d'un vrai droit et accès à la formation professionnelle avec un financement porté à 3 % pour le CNFPT
- L'instauration du temps de travail à 32h
- La mise en œuvre de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Le résultat du scrutin déterminera également le nombre de représentant.e.s CGT au Conseil de Discipline, au Conseil de Discipline de Recours et à la Commission de Réforme.

VOTER CGT C'EST

donner aux futur.e.s élu.e.s les moyens de défendre les droits et les intérêts de tou.te.s les agent.e.s titulaires pour un meilleur service public.

FIER-E-S !
DE TRAVAILLER POUR LE
SERVICE PUBLIC !

PAS D'ACQUIS SOCIAUX SANS CONQUÊTES SYNDICALES !

DU 29 novembre au 6 décembre

UN SEUL TOUR DE SCRUTIN
CHAQUE VOIX COMPTE !